3 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 :

Exposé des motifs de la loi de budget primitif de l'exercice 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

Au regard de l'évolution des recettes et des dépenses, le Budget Primitif 2025 présente un excédent prévisionnel de dépenses de - 88,6 M€. Pour mémoire, l'exercice 2023 avait clôturé avec un solde excédentaire de + 126,3 M€ tandis que le Budget Rectificatif 2024, déposé le 30 juin dernier, affiche un excédent de recettes de + 82,1 M€.

Le Budget de l'exercice 2025 affiche des prévisions de recettes s'élevant à 2,098 Mds€ en hausse de + 2,6 % (soit + 52,2 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2024 (2,046 Mds€) et des prévisions de dépenses s'élevant à 2,187 Mds€ en hausse de + 6,1 % (soit + 126,4 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2024 (2,060 Mds€).

Les orientations majeures de ce Budget Primitif 2025 sont les suivantes :

- Bien que les recettes prévisionnelles soient en augmentation de + 52,2 M€, soit + 2,6 % par rapport au Budget Primitif 2024, il convient de préciser qu'elles affichent une baisse de 152,3 M€ (soit 6,8 %) par rapport au Budget Rectificatif 2024. Cette évolution positive par rapport au Budget Primitif 2024 tient principalement aux produits et revenus du domaine de l'Etat (+ 47,7 M€). En revanche, les recettes fiscales connaissent, pour la première fois depuis 2013 (hors crise sanitaire), une stagnation (+ 899 K€) entre les Budgets Primitifs 2025 et 2024.
- Les dépenses de fonctionnement progressent de + 46,9 M€ (+ 6 %) dont + 18 M€ pour les dépenses de personnel, + 7,2 M€ pour les frais d'entretien et de maintenance/réparation et + 4,8 M€ pour le parc immobilier loué.
- Les dépenses d'équipement et d'investissements sont, quant à elles, en augmentation de + 74 M€ (soit + 9,5 %). On relève, notamment, la majoration de l'abondement du compte de dépôt dédié au NCHPG (+ 95 M€) et des crédits alloués aux acquisitions (+ 104 M€). Le Plan National Logement, quant à lui, représente toujours une part importante de cette catégorie de dépenses à 129,5 M€ (soit 15,2 %).

Par ailleurs, les actions poursuivies dans le cadre du Budget Primitif 2025 sont les suivantes :

- Accompagner le déploiement des autres grands projets en matière de programme d'équipement tel que le projet de CTVD ou encore les travaux de rénovation des Bâtiments Publics :
- Poursuivre le renforcement des moyens en matière de mobilité piétonne, de transition numérique et de transition énergétique.

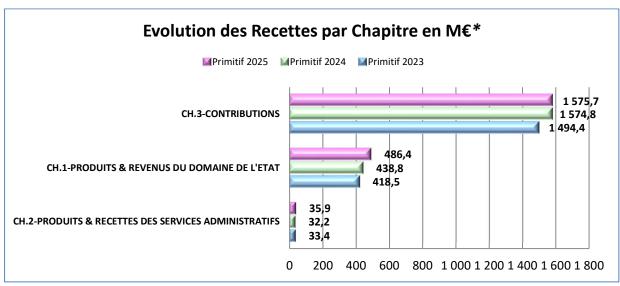
Enfin, les actions en matière sociale, culturelle, sportive, d'éducation et de qualité de vie continuent à être soutenues au Budget Primitif 2025 par le Budget de l'Etat.

Le Budget se présente synthétiquement comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2024	BUDGET RECTIFICATIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025	BP 2025 / BP 2024 %
RECETTES	2 045 798 700	2 250 299 200	2 098 042 800	+ 2,6%
DEPENSES				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	782 011 200	793 942 400	828 898 700	+ 6,0%
DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES	501 743 700	518 743 200	507 278 700	+ 1,1%
DEPENSES D'EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	776 476 700	855 475 900	850 448 800	+ 9,5%
A CQUISITION D'IM M EUBLES	5 000 000	75 000 000	109 000 000	+ 2 080,0%
TRAVAUX D'EQUIPEMENT	702 220 700	703 937 800	649 073 800	- 7,6%
MATERIEL D'EQUIPEMENT	69 256 000	76 538 100	92 375 000	+ 33,4%
TOTAL DEPENSES	2 060 231 600	2 168 161 500	2 186 626 200	+ 6,1%
RESULTAT GLOBAL	- 14 432 900	+ 82 137 700	- 88 583 400	

I – Recettes

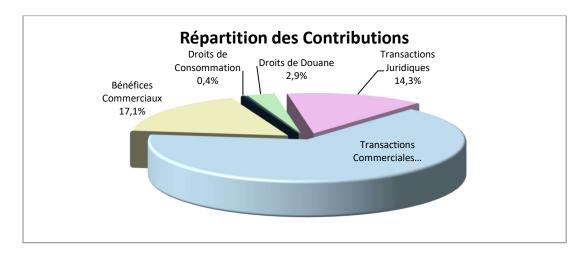
Les recettes sont en hausse de + 2,6 %, soit + 52,2 M€, par rapport au Budget Primitif 2024. L'évolution des recettes de 2023 à 2025 se décompose comme suit :



^{*} hors matérialisation des échanges de 84 M€ en 2023

1) Les Contributions

Au global, elles sont stables par rapport au Budget Primitif 2024 (+ 899 K \in , soit + 0,1 %) et se répartissent comme suit :



Les principales variations des recettes de ce chapitre concernent les domaines suivants :

a) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices sont en hausse par rapport au Budget Primitif 2024 (+ 60 M€, soit + 28,6 %). En effet, les encaissements étant essentiellement constitués d'acomptes liquidés sur la base des bénéfices de l'année 2024 non connus à ce jour, il est prévu une augmentation de l'inscription compte tenu de l'hypothèse d'une hausse des recettes en 2025 en raison de l'effet démultiplicateur du mécanisme d'acomptes et de solde en cas de variation du bénéfice imposable d'une année sur l'autre.

b) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une hausse de + 5,6 % par rapport au Budget Primitif 2024, soit + 11,9 M€. Ainsi, il est à noter, notamment, l'augmentation des recettes issues :

- Des droits sur les autres actes civils et administratifs (+ 7,3 M€, soit + 16,3 %);
- Des taxes sur les assurances (+ 2,5 M€, soit + 18,5 %);
- \triangleright Des droits de mutation (+ 2 M€, soit + 1,4 %).

c) Les recettes de T.V.A.

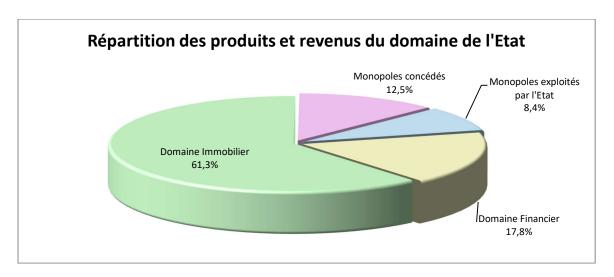
Elles diminuent de - 7 %, soit - 77 M€ par rapport au Budget Primitif 2024, et se décomposent de la façon suivante :

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en hausse par rapport à 2024 (+ 37 M€, soit + 44,6 %), soit un total de 120 M€ pour 2025, étant précisé qu'il s'agit d'une inscription de principe au regard des chiffres réels du compte de partage 2023.

S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues à la baisse de - 114 M€ (soit - 11,1 %). Cette évolution est due à la diminution prévisionnelle de la T.V.A. « immobilière » (- 75 M€) et de la T.V.A. « interne » (- 24 M€). Les restitutions, quant à elles, sont en hausse par rapport au Budget Primitif 2024 (+ 15 M€).

2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 486,4 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de +47,7 M€ (soit + 10,9 %) par rapport au Budget Primitif 2024. Elles se répartissent comme suit :



On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de + 15,9 %, soit + 40,8 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

- Les produits de cessions, qui sont revus à la hausse, soit + 26,8 M€ au titre de la perception de droits immobiliers divers dus à des projets de surdensification ;
- Le domaine immobilier, qui est en hausse de + 9,9 %, soit + 8,8 M€, en raison essentiellement des recettes issues des immeubles bâtis (+ 11,3 %, soit + 7,9 M€) compte tenu notamment de la prise en compte de la livraison, à la fin de l'année 2024 et en 2025, de deux immeubles domaniaux ;
- ➤ <u>Les Parkings Publics</u> qui affichent, également, une augmentation des recettes de + 9,9 % soit + 5,2 M€ en raison de la prise en compte des recettes générées, en année pleine, par les nouveaux sites ouverts en 2024.

b) Monopoles

- Monopoles exploités par l'Etat : on constate une légère augmentation des recettes de + 0,7 %, soit + 297 K€. Les principales évolutions concernent :
- Postes et Télégraphes : + 5,3 % (soit + 1 M€) liés à la hausse du remboursement par la France des dépenses engagées en 2024 par la Principauté légèrement compensés par la baisse des recettes postales ;
- *Régie des Tabacs* : 2,6 % (soit 444 K€) en raison de la diminution conjuguée des recettes des « tabacs » et des « dispositifs électroniques et produits connexes ».

- Monopoles concédés : les recettes sont légèrement minorées de 107 K€ (soit 0,2 %). On constate les évolutions suivantes :
- *SAM d'Exploitation des Ports* : 12,8 % (soit 1,8 M€) compte tenu de l'évolution du résultat prévisionnel ;
- Société des Bains de Mer : 4,2 % (soit 1,4 M€). Cette prévision repose sur un montant prévisionnel des recettes nettes des jeux sur l'exercice 2024/2025 qui sont inférieures à celles estimées lors de l'élaboration du Budget Primitif 2024 pour l'exercice 2023/2024 (-4,5 %), étant précisé, toutefois, qu'elles sont en hausse de + 2 % par rapport aux recettes définitives de l'exercice 2023/2024;
- Eaux extension du réseau : + 2 M€, afin de permettre le reversement, en recettes du Budget de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor « Développement des Approvisionnements en Eau ».

c) <u>Domaine financier</u>

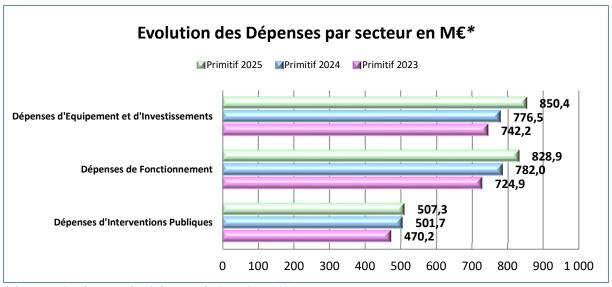
Les recettes du domaine financier, d'un montant de 86,7 M€, augmentent de +6,6 M€ (soit +8,3 %) compte tenu, principalement, de la majoration des intérêts bancaires.

3) Les produits et recettes des services administratifs

L'évolution en hausse de ce chapitre de + 11,5 %, soit + 3,7 M€ repose principalement sur l'évolution des droits de circulation (+ 2,8 M€).

II – Dépenses

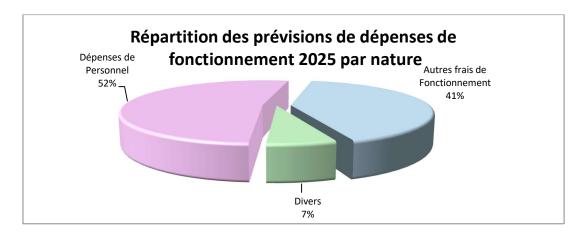
Le montant des prévisions de dépenses atteint 2,187 Mds€ pour l'exercice 2025, soit + 126,4 M€ (+ 6,1 %) de plus qu'au Budget Primitif 2024. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



^{*} hors matérialisation des échanges de 84 M€ en 2023

1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de + 6 % entre les Budgets Primitifs 2024 et 2025, soit + 46,9 M€ et se répartissent comme suit :



a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel augmentent globalement de + 4,3 % soit + 18 M€.

Elles comprennent les traitements (+ 3,4 %, soit + 8,8 M€ par rapport au Budget Primitif 2024) ainsi que les charges sociales nettes (+ 6 %, soit + 9,2 M€).

L'augmentation des charges sociales s'explique principalement par l'évolution des charges brutes (+6,1%, soit +10 M \in). On note ainsi l'augmentation des pensions et allocations de retraite (+6,3 M \in , soit +6%), des prestations médicales (+2,9 M \in , soit +7,8%) et, dans une moindre mesure, des prestations familiales (+760 K \in , soit +3,5%).

b) Autres frais de fonctionnement

Ces dépenses sont en hausse de + 8,9 %, soit + 28 M€ et s'expliquent principalement par les évolutions suivantes :

\triangleright Les achats (+ 1,7 M \in , soit + 5,4 %):

- Les matières premières et les fluides (+ 1,1 M€): on relève, ainsi, la majoration de + 550 K€ des dépenses liées aux fluides des bâtiments à usage public induite, notamment, par l'évolution des tarifs de l'électricité et par l'intégration des nouveaux bâtiments publics livrés ou en cours de livraison et de + 320 K€ de celles du Stade Louis II compte tenu de l'augmentation conjuguée du prix et des consommations d'électricité. Les dépenses du Service des Parkings Publics sont, quant à elles, majorées de + 200 K€ en raison de l'évolution du prix de l'électricité mais, également, de la prise en compte du coût, en année pleine, des nouveaux sites ouverts en 2024 et de l'augmentation du nombre de bornes électriques.
- Les approvisionnements courants $(+505 \text{ K} \in)$: liés principalement aux dépenses d'habillement du Corps des Sapeurs-Pompiers et des Carabiniers du Prince ainsi qu'au renouvellement du stock, d'une part, de livrets vierges pour la réalisation de passeports et, d'autre part, de papiers timbrés et de timbres fiscaux.
- Les achats de mobilier et matériel (+ 449 K€) : liés, notamment, à la poursuite du déploiement des nouveaux postes informatiques pour les services administratifs (+ 650 K€).

Les achats de marchandises (- $422 \text{ K} \in$): en raison principalement de l'ajustement des achats de carburant de l'Aviation Civile au regard des dépenses réalisées en $2023 \text{ (-} 400 \text{ K} \in$).

Les services Extérieurs (+ 13,9 M€, soit + 11,4 %):

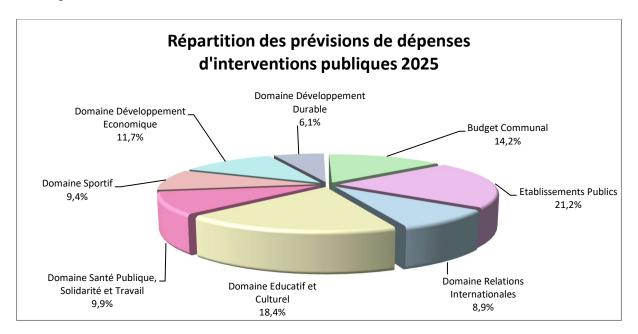
- Les contrats de prestations de services (+ 2,2 M€) : compte tenu, notamment, de l'inscription de 1,2 M€ au titre des frais de gardiennage de l'Ilot Pasteur et la hausse des prestations informatiques de l'Agence Monégasque de Sécurité Nationale de + 753 K€.
- Les frais de location (+ 1,5 M€): en raison principalement de la majoration induite par les « services Cloud » de + 1,2 M€.
- Les dépenses d'entretien et de réparation (+ 7,2 M€): on note la hausse de + 2,9 M€ des dépenses de la Direction des Systèmes d'Information compte tenu, d'une part, des frais de maintenance et de licences et, d'autre part, du périmètre grandissant et du besoin de nouveaux outils d'automatisation et de contrôle. Celles du Service des Parkings Publics sont, également, majorées de + 2 M€ en raison, notamment, de l'impact, en année pleine, des dépenses générées par les nouveaux sites ouverts en 2024. Par ailleurs, les dépenses de petits travaux et entretien des bâtiments publics sont en hausse de + 1,7 M€ compte tenu, principalement, de l'intégration de l'Ilot Pasteur au sein des divers contrats d'entretien.
- Les primes d'assurance $(+1,3 \, M \in E)$: dont $+1,2 \, M \in E$ pour le Service des Parkings Publics en raison de l'intégration de nouveaux sites.
- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (+ 539 K€) : dont + 400 K€ pour les frais d'actes et de contentieux.
 - Les frais postaux et de télécommunications (+ 532 K€).

Les autres charges courantes (+ 12,3 M€, soit + 7,8 %) :

- Le compte de partage postal (+ 1,1 M€): compte tenu des travaux d'aménagement et d'entretien qui seront réalisés en 2024 dans les différents bureaux de Poste de la Principauté, et notamment dans le nouveau Centre de tri de l'Ilot Pasteur et le point d'accueil messagerie (Opération EVOS).
- Les dépenses des services publics (+ 4,9 M€) : on relève l'augmentation des dépenses de transports publics de + 4 M€ dont + 3 M€ au titre du fonctionnement courant de la Compagnie des Autobus de Monaco et + 1 M€ pour la décarbonation du parc de bus.
- Les dépenses du parc immobilier loué $(+4,7 \, M\epsilon)$: compte tenu, notamment, de l'impact, en année pleine, des nouveaux immeubles livrés ou en cours de livraison.
- Les charges financières (+ $1.6 \ M\odot$): dus, notamment, aux bonifications de Contrats Habitation Capitalisation (C.H.C.).

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de + 1,1 %, soit + 5,5 M€, par rapport au Budget Primitif 2024. La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 72 M€, est en hausse de + 4,9 %.

- Dotation de fonctionnement : 64,6 M \in (soit + 5,1 %),
- Dotation spéciale : 7,5 M€ (soit + 3,2 %) dont 7,2 M€ (soit + 6 %) de dépenses pour le compte de l'Etat (subventions sportives de fonctionnement pour 4,1 M€ et subventions sportives extraordinaires pour 2,8 M€).

b) Etablissements Publics

Les subventions allouées aux établissements publics sont stables (+ 130 K€, soit + 0,1 %) mais font l'objet d'évolutions contrastées. On relève, ainsi, la poursuite d'une politique sociale ambitieuse menée par l'O.P.S. en faveur des personnes âgées dépendantes et handicapées portant l'intervention de l'Etat vis-à-vis de cette entité à 40,3 M€ (soit + 1,8 M€) relativisée par la minoration de - 2,7 % (soit - 1,5 M€) des subventions allouées aux établissements publics de santé de la Principauté (portant le soutien budgétaire en 2025 à 54,1 M€ pour l'ensemble des structures et activités).

On relève, par ailleurs, la hausse de la subvention allouée au Nouveau Musée National de Monaco (+ 349 K€ au regard de l'évolution, d'une part, des dépenses liées à l'organisation d'expositions et, d'autre part, des frais de personnel) tandis que celle versée au Centre Scientifique de Monaco est en baisse (- 505 K€, en raison notamment de l'arrêt d'une partie des activités liées à la plateforme « Cobas » et au séquençage, étant précisé que celles-ci seront transférées au C.H.P.G. à compter du 1^{er} janvier 2025 dans le nouveau laboratoire de biologie médicale).

c) Le domaine relations internationales

Ce domaine connaît une majoration de ses crédits (\pm 7,1 %, soit \pm 3 M€). On peut, ainsi, noter les évolutions suivantes :

- ➤ Le renforcement des crédits d'Aide Publique au Développement (+ 3 M€) permet d'atteindre l'objectif de 30 M€ d'A.P.D. en 2025, conformément au plan stratégique 2025-2027.
- ➤ La majoration des crédits dédiés aux conférences internationales (+ 945 K€) avec, notamment, la participation de la Principauté aux frais d'organisation de deux évènements en marge de la 3ème Conférence des Nations Unies sur l'ODD 14 qui se tient à Nice en juin (le « Blue Economy and Finance Forum » et la 3ème édition de l'Ocean Space Forum).

d) Le domaine éducatif et culturel

Le domaine éducatif et culturel est en diminution de - 2,8 M€ (soit - 2,9 %) par rapport au Budget Primitif 2024 compte tenu des évolutions suivantes :

- ➤ La minoration de 5 M€ de la subvention de fonctionnement allouée à la chaine Monaco Télévisions afin de mieux maîtriser et de rationaliser les dépenses dans la perspective de l'aboutissement des réflexions en cours sur l'évolution de la chaîne TV Monaco;
- ➤ La subvention allouée à la société en cours de constitution Monaco Mediax est majorée de + 900 K€, la transformation en société anonyme conduisant à imposer ces sommes à la T.V.A.;
- ➤ La subvention versée au Festival Mondial du Théâtre Amateur est en hausse de + 518 K€, compte tenu de l'organisation, en 2025, de cette manifestation quadriennale ;
- ➤ La Compagnie des Ballets de Monte-Carlo connaît également une augmentation de sa subvention de + 390 K€, en raison notamment de l'évolution des dépenses de personnel ;
- ➤ La subvention aux établissements d'enseignement privé est en hausse de + 383 K€ (soit + 2,6 %); cette variation s'explique principalement par l'évolution des dépenses de personnel ainsi qu'à la création d'une nouvelle classe de petite section au sein de l'établissement F.A.N.B..

e) Le domaine santé publique, solidarité et travail

Ce domaine est en baisse de - 11,1 % (soit - 6,3 M€) liée, principalement, à l'absence d'inscription au titre du bouclier tarifaire (- 13,5 M€) partiellement compensée par l'inscription de + 4,7 M€ au titre de la parité tarifaire dans le cadre de la distribution d'électricité.

f) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en diminution de - 880 K€, soit - 1,8 %, en raison principalement de la minoration des crédits dédiés aux « Epreuves Sportives Automobiles » (-2,4 M€) liés notamment à l'organisation de deux Grands Prix au lieu de trois en 2024.

g) Le domaine développement économique

Ce domaine est en baisse de - 3,4 %, soit - 2,1 M€ en raison principalement de :

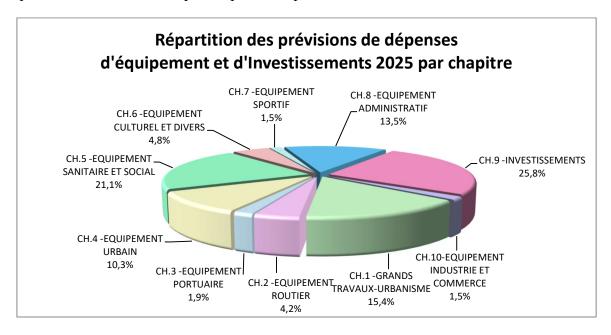
- La minoration des crédits dédiés au Fonds Bleu (- 3,5 M€);
- ➤ La diminution des dépenses de communication (- 1,7 M€);
- ➤ La baisse de la subvention allouée pour l'exploitation du Grimaldi Forum de 1,2 M€ (soit 12,7 %) afin de prendre en compte la majoration des recettes issues des manifestations, l'activité du tourisme d'affaires ayant repris son plein régime en 2024;
- ➤ La diminution de l'inscription réalisée à l'article « Participation Gare » de 1 M€ principalement au titre de la contribution de la Principauté au renouvellement des investissements pour le génie ferroviaire et le tunnel ;
- ➤ La majoration des crédits dédiés à l'aide aux commerces (+ 3,5 M€) et aux études économiques (+ 973 K€).

h) Le domaine développement durable

Ce domaine est majoré de + 11,2 M€ compte tenu notamment du reversement des sommes perçues au titre de la TICFE (+ 10,4 M€) et de la majoration des crédits dédiés à la transition énergétique (+ 800 K€) destinés à abonder les recettes du C.S.T. « Fonds Vert National » et ce, afin de poursuivre la mise en œuvre des engagements et de la politique impulsée par S.A.S. Le Prince Souverain en matière de développement durable et d'environnement.

3) Les Dépenses d'Equipement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 850,4 M€ et sont en hausse (+ 74 M€, soit + 9,5 %) par rapport au Budget Primitif 2024. Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre s'élève à 130,9 M€, en baisse de - 133,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2024, en raison de l'inscription exceptionnelle réalisée, en 2024, au titre de l'apurement du C.S.T. « Avances Dommages » dans le cadre des sinistres des immeubles « Jardins d'Apolline » et « Hélios » (- 78,4 M€). Ainsi, hors cette inscription exceptionnelle, ce chapitre affiche une diminution de - 55 M€.

Cette variation s'explique, notamment, par l'ajustement des crédits dédiés au chantier de l'Ilot Charles III à 40 M€ (soit - 36 M€). Ces crédits permettront de financer la poursuite des travaux préparatoires du cimetière, la fin de libération des emprises et le paiement des honoraires de maîtrise d'œuvre du socle.

Parallèlement, les dépenses concernant l'Ilot Pasteur sont en diminution (-27,4 M€), la livraison des travaux étant échelonnée entre mai 2024 et novembre 2024. Les crédits de paiement 2025 (70 M€) financeront la fin des travaux et les soldes des marchés.

Par ailleurs, est à noter l'inscription d'une somme de 11,9 M€ au titre de la participation de la Principauté au financement de deux rames TER neuves.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est légèrement minoré de - 854 K€.

Il sera, principalement, dédié à la poursuite des aménagements en faveur de la mobilité piétonne (9,5 M€) avec notamment la sixième phase du plan de rénovation des liaisons mécaniques de la Principauté et la finalisation des travaux pour la passerelle Wurtemberg prolongée (dite passerelle de « Fontvieille »).

En outre, on relève l'ajustement des crédits dédiés au nouveau Centre Intégré de Gestion de la Mobilité (- 2,7 M€ à 1,5 M€), qui sera mis en service en 2025.

Par ailleurs, des crédits d'études de 3 M€ sont prévus au titre de la réalisation d'un parking, sur le site de La Brasca, assorti d'une liaison souterraine expresse vers Monaco.

c) L'équipement portuaire

La hausse de + 9 M€ de ce chapitre par rapport au Budget Primitif 2024, est principalement due à l'opération d'aménagement du Larvotto (+ 6,8 M€) et à l'inscription de crédits au titre de l'électrification du quai Rainier III (6 M€) dont l'objectif est de faire évoluer la politique des croisières de la Principauté.

Parallèlement, on relève la fin des travaux de rénovation des piles des Spélugues (- 3 M€).

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, l'augmentation de + 22,5 M€ est essentiellement due à l'abondement du compte de dépôt dédié à la construction du Centre de Traitement de Valorisation des Déchets (70 M€), soit + 20 M€.

e) <u>L'équipement sanitaire et social</u>

Ce chapitre s'élève à 179,3 M€ (contre 166,5 M€ au Budget Primitif 2024, soit + 12,8 M€).

Les montants les plus significatifs concernent principalement des opérations relevant du Plan National pour le Logement (129,5 M \in , soit + 5,3 M \in) : « Bel Air » (54 M \in), « Grand Ida » (22,2 M \in), « Larvotto Supérieur » (18,9 M \in), « Opération domaniale » (13 M \in au titre d'une nouvelle opération domaniale en cours d'études), « La Luciole » (12 M \in), « Villa Carmelha » (4,2 M \in), « Lierres-Nathalie » (3,9 M \in) et « Testimonio II et II bis » (1,3 M \in).

Ce chapitre retrace également les dépenses du domaine de la santé telles que la reconstruction du Cap Fleuri (25 M€, soit + 8,5 M€) avec les travaux du « Cap 1 » et le maintien à niveau du C.H.P.G. (10 M€, stables).

Par ailleurs, une dotation de 5,2 M€ (soit + 4 M€) est prévue dans la perspective du démarrage, à la fin du premier trimestre 2025, des travaux de construction d'un foyer de vie de l'A.M.A.P.E.I. au Devens.

Enfin, l'article dédié aux travaux du parc domanial connait une minoration de sa dotation (-5,4 M€) au regard des travaux à réaliser en 2025 (ravalements de façade, étanchéités, menuiseries…).

f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre est en diminution de - 36,1 M€ en raison principalement de l'opération d'extension du Grimaldi Forum (- 33,5 M€) dont les travaux seront livrés à la fin de l'année 2024.

Parallèlement, on relève la minoration les crédits dédiés à l'opération d'entrée de ville ouest (- 14,9 M€) dont la livraison est intervenue au cours de l'année 2024. Les crédits dédiés aux travaux d'embellissement du Jardin Exotique sont également ajustés à la baisse (- 8,5 M€) au regard de l'avancement de l'opération.

g) L'équipement sportif

Ce domaine diminue de - 2,1 M \in , et concerne principalement la réhabilitation et le maintien en exploitation du Stade Louis II (- 2,6 M \in). S'agissant de sa restructuration, les études se poursuivront et les travaux de rénovation des gradins, des buvettes et des sanitaires grand public démarreront (+ 1,6 M \in). Enfin, on relève une diminution des crédits dédiés à l'opération d'extension du quai Albert 1^{er}, dont les travaux ont été réceptionnés en 2023, et les marchés soldés en 2024 (- 700 K \in).

i) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif augmentent de + 3,2 M€. On note principalement :

- ➤ Les dépenses d'équipement liées à l'importance encore accordée au tournant numérique pris par la Principauté (58,2 M€, soit + 8,2 M€). En 2025, la D.I.T.N. structurera son action autour de 2 objectifs majeurs : tirer profit de l'intelligence artificielle et continuer d'offrir le plein potentiel du numérique à l'ensemble des entités monégasques ;
- Les rénovations et entretiens habituels des bâtiments publics (32,6 M€, soit + 10,1 M€) dont + 7 M€ pour le programme de rénovation énergétique globale du Lycée Albert 1^{er};
- ➤ La fin des travaux de surélévation et de rénovation de l'immeuble de la Direction de la Sûreté Publique (1,6 M€, soit 14,6 M€) dont la livraison a été réalisée en janvier 2024.

j) <u>Investissements</u>

Ce chapitre porte les inscriptions dédiées au financement du nouvel hôpital (110 M€, soit + 95 M€) et aux acquisitions immobilières (89 M€).

k) L'équipement industriel et commercial

Les crédits inscrits (13 M€) sur ce chapitre concernent le projet de restructuration et d'extension du Centre Commercial de Fontvieille et permettront, notamment, la poursuite des relogements des occupants actuels de la zone J et des Terrasses de Fontvieille ainsi que le démarrage de certains travaux d'embellissement dans l'attente de la redéfinition d'un programme plus raisonnable, adapté aux besoins de la Principauté et comportant une nouvelle offre commerciale, de services et d'animations.

III – Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) font apparaître un solde créditeur prévisionnel de 2,1 M€, soit 64,9 M€ de recettes et 62,8 M€ de dépenses dont voici les principales évolutions :

Comptes de commerce :

<u>Le C.S.T.</u> « <u>Développement des approvisionnements en eau »</u> connait une augmentation de + 1,7 M€ en dépenses liés, principalement, au reversement en recettes du budget de l'Etat d'une partie du solde créditeur du C.S.T.. Les recettes, quant à elles, sont en légère augmentation de + 198 K€.

Comptes de produits régulièrement affectés :

<u>Le C.S.T. « Contrat Habitation Capitalisation »</u> connaît une hausse de + 849 K€ en recettes. Concernant les dépenses, leur estimation est en hausse de + 3 M€, au regard du rythme des dépenses constaté début 2024.

<u>Le C.S.T « Fonds Vert National »</u> est destiné à financer des projets en matière de développement durable orientés vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le

C.S.T. comprend au Budget Primitif 2025 un montant prévisionnel total de dépenses de 30,8 M€, soit près de 10,4 M€ pour des opérations d'équipement ou d'investissements, 18,6 M€ pour des subventions ou interventions publiques et 1,8 M€ pour les dépenses de fonctionnement. Ce C.S.T. sera également abondé en recettes de 31,6 M€ dont 20 M€ au titre de l'abondement du Budget de l'Etat dans le cadre de sa politique ambitieuse en matière de financement de projets de développement durable.